



Cahier de revendications 2019-2020

Secteur des « assurances » CP 306

Préambule :

Ce cahier de revendication, réalisé au nom du front commun syndical, a été volontairement limité à ce que nous estimons être des « points fondamentaux ». L'ensemble de ces points et des thèmes évoqués forment donc un « tout indissociable » à la réalisation d'un accord sectoriel pour les années 2019-2020. Nous attendons donc un résultat sur tous les thèmes.

1) Pouvoir d'achat

La marge de 1,1% doit être libérée intégralement, et de façon récurrente.
Une augmentation des Barèmes et des bas salaires sont les véhicules privilégiés.

2) Travail faisable

Des formules d'aménagement du temps de travail doivent être proposées et développées dans les entreprises du secteur pour l'ensemble du personnel. Ces aménagements visent à permettre des fins de carrières soutenables mais aussi pour les plus jeunes à répondre à des besoins croissants pour concilier « vie privée et vie professionnelle ».

Pistes de réflexion :

- Amélioration des systèmes d'interruption de carrière et de fin de carrière
- Semaine de 4 jours
- CCT 104, RTT ciblée pour les 45+, 50+, 55+, 60+
- Crédit-temps avec ou sans motif avec allocation complémentaire versée par l'employeur et maintien des droits (licenciement, pension)
- Le droit à la déconnexion
- Prolongation de la CCT garantie d'emploi à durée déterminée

3) Mobilité

Le télétravail (au domicile ou dans des bureaux satellites) doit être promu mais dans un cadre défini.

Les frais de parking (de délestage, des gares, etc.) doivent être pris en charge.

Instauration indemnité sectorielle vélo.

4) Formation

La formation doit devenir un droit effectif, individuel et conséquent.

Si on veut que le travailleur se responsabilise sur son employabilité, il faut lui donner le droit de compléter sa formation :

- 5 jours par an pour chaque travailleur
- Choix de l'employé pour les demandes de formation
- Augmentation des montants des fonds prévus pour la formation et les activités syndicales